

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 286

présenté par

M. Le Bouillonnet, M. Brottes, M. Letchimy, M. Manscour,
M. Lurel, Mme Marc, M. Jalton, Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau,
M. Idiart, M. Jean-Louis Dumont, M. Cacheux
et les membres du groupe Socialiste, Radical et Citoyen

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant :**

Avant le 1^{er} janvier 2008, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour faire face à la pénurie de logements sociaux outre-mer et pour y réhabiliter l'habitat insalubre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de crédit d'emprunt ne modifiera en rien la situation de l'outre-mer où les achats immobiliers sont déjà largement défiscalisés.

Pourtant, la situation du logement y est catastrophique tant en matière de construction de logements sociaux que de réhabilitation de l'habitat insalubre. Cet amendement vise à connaître les solutions du Gouvernement pour y remédier.